

Image not found or type unknown



Quelle autorisation d'urbanisme déposer pour installer un abri de jardin ?

Question / réponse publié le **12/06/2025**, vu **93 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Quelle autorisation d'urbanisme déposer pour installer un abri de jardin ? Par Service-Public.fr

Pour installer un abri de jardin, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux (DP) ou une demande de permis de construire (PC).
L'autorisation à déposer dépend de la localisation du terrain (en zone urbaine d'un PLU ou non, en secteur protégé ou non), de l'implantation de l'abri de jardin (indépendant ou non) et de sa surface. Nous vous présentons la réglementation.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F662>